

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue le **mardi quinze novembre deux mille onze à 18h30.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur  
M. Mario Fortier, Administrateur  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usager du T.C.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

**SONT ABSENTS :**

Mme Janet Jones, Administratrice  
M. Serge Côté, Administrateur  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.

**- ORDRE DU JOUR -**

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Modification du règlement d'emprunt numéro 102
  3. Modification d'échéance des Règlements d'emprunt numéro 102
  4. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – pour financer l'achat d'autobus à plancher surbaissé
  5. Levée de l'assemblée
- 

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

**- RÉOLUTION 2011-170-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'Assemblée Extraordinaire du mardi, 15 novembre 2011 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée. –**

## 2.- Modification du Règlement d'emprunt numéro 102

### RÉSOLUTION 2011-171-

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **5 880 000 \$** ;

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
102	5 880 000
<b>Total :</b>	<b>5 880 000 \$</b>

**ATTENDU QUE** aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises ;

**Il est par conséquent,**

proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlements compris dans l'émission de **5 880 000 \$** :

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du **29 novembre 2011**;

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec, des Régions et de l'Occupation et CDS ;

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des

prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

**Banque Nationale du Canada**

49b, Kennedy, 2e étage  
Lévis (QC) G6V 6C3

**QUE** les intérêts seront payables semi annuellement le **29 mai** et le **29 novembre** de chaque année;

**QUE** les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7);

**QUE** les obligations soient signées par le président et le trésorier. La Société de transport de Lévis, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**Adoptée.-**

**3.- Modification d'échéance du Règlement d'emprunt numéro 102**

**RÉSOLUTION 2011-172-**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** pour réaliser l'emprunt au montant de **5 880 000 \$**, effectué en vertu du règlement numéro 102, la Société de transport de Lévis doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **Cinq (5) ans (à compter du 29 novembre 2011);** en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 102 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

**Adoptée.-**

**4.- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques pour financer l'achat d'autobus à plancher surbaissé**

**RÉSOLUTION 2011-173-**

**ATTENDU QUE** conformément au numéro d'emprunt numéro 102, la Société de transport de Lévis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations datée du **29 novembre 2011** au montant de **5 880 000 \$**;

**ATTENDU QU'** à la suite de cette demande, la Société a reçu les soumissions détaillées ci-dessous

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Marchés Mondiaux CIBC Inc.	493 000 \$	1,60000 %	2012
Marchés Mondiaux CIBC Inc.	512 000 \$	1,75000 %	2013
Marchés Mondiaux CIBC Inc.	532 000 \$	2,00000 %	2014
Marchés Mondiaux CIBC Inc.	552 000 \$	2,40000 %	2015
Marchés Mondiaux CIBC Inc.	3 791 000 \$	2,70000 %	2016
<b>Prix : 98,40500 \$</b>		<b>Coût réel : 2,97631 %</b>	

Financière Banque Nationale Inc.	493 000 \$	1,50000 %	2012
Financière Banque Nationale Inc.	512 000 \$	1,75000 %	2013
Financière Banque Nationale Inc.	532 000 \$	2,00000 %	2014
Financière Banque Nationale Inc.	552 000 \$	2,40000 %	2015
Financière Banque Nationale Inc.	3 791 000 \$	2,70000 %	2016
<b>Prix : 98,92100 \$</b>		<b>Coût réel : 2,83883 %</b>	

Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	493 000 \$	1,50000 %	2012
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	512 000 \$	1,75000 %	2013
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	532 000 \$	2,10000 %	2014
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	552 000 \$	2,30000 %	2015
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	3 791 000 \$	2,70000 %	2016
<b>Prix : 98,69800 \$</b>		<b>Coût réel : 2,89474 %</b>	

Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	493 000 \$	1,50000 %	2012
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	512 000 \$	1,70000 %	2013
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	532 000 \$	2,05000 %	2014
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	552 000 \$	2,35000 %	2015
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	3 791 000 \$	2,65000 %	2016
<b>Prix : 98,57050 \$</b>		<b>Coût réel : 2,88811 %</b>	

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.	493 000 \$	1,60000 %	2012
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.	512 000 \$	1,75000 %	2013
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.	532 000 \$	2,00000 %	2014
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.	552 000 \$	2,40000 %	2015
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.	3 791 000 \$	2,70000 %	2016
<b>Prix : 98,62420 \$</b>		<b>Coût réel : 2,91871 %</b>	

**ATTENDU QUE** l'offre ci-haut provenant de la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** l'émission d'obligations au montant de **5 880 000 \$** de la Société de transport de Lévis soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

**QUE** demande soit faite à ces derniers de mandater la Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

**QUE** MM. Michel Patry, président et Jean-François Carrier, trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**QUE** CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**Adoptée.-**

**5.- Levée de l'assemblée**

**- RÉSOLUTION 2011 -174-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le Président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**